Image not found or type unknown

litige contre huissier suite a acte de saisi

Par **alexa75**, le **01/09/2009** à **11:18**

Bonjour,

Alors que j'étais en congé, un huissier a forcé la porte de chez moi suite à une dette de 7000 euros que doit l'ami que j'héberge au trésor public.
Je suis seule sur le bail, les quittances et la taxe d'habitation.
L'huissier avait il le droit d'agir de la sorte et procéder à un acte de saisie ?
Puis je porté plainte contre cette personne ? Au commissariat on me dit que non !
Comment me faire rembourser les frais de serrurerie ? Presque 1000 euros.
J'ai téléphoné à la trésorerie en expliquant que les meubles étaient à moi et que j'héberge mon ami et sa fille de 17 ans depuis 2 ans suite à la perte de son emploi.
On me demande de prouver sur facture que les biens relevés pour la saisie sont à moi et non à lui.
Je n'ai évidemment pas de factures, car il s'agit de vieux meubles offerts par mes parents ou récupérer dans la rue, que puis je faire pour ne pas me faire déposséder ?
Une attestation sur l'honneur est elle suffisante ?

Je vous remercie de votre aide,

Cordialement
Alexandra

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés